

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Compte-rendu affiché le : 24 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

N° 24-05-01

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Désignation des délégués de la commune auprès du C.C.A.S.

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU C.C.A.S

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.123-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 juillet 2020, il a été procédé à la fixation du nombre de délégués de la commune auprès du CCAS (6) et à la désignation de ces délégués.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Par délibération du 9 février 2023, avaient été élus :

Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE

La liste suivante est proposée : Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Serge GRANGE – Edith CONSIGNY – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

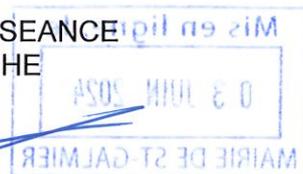
- **APPROUVE** les désignations telles que définies ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 mai 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
03 JUIN 2024
Mairie de Saint-Galmier